

Publié sur le site internet le 20 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **17 octobre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **15**

Date de la convocation : **12/10/2022**

Etaient présents : BAR Fabrice, BURAI Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, VIGNON Henry.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, GERVASON Franck, MOLIN Jonathan, VIOSSAT Karine.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Franck GERVASON a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Monsieur Henry VIGNON pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET 2022-10-06 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 DU S.I.D

Monsieur Henry VIGNON, délégué du Syndicat d'Irrigation Drômois présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2021 établi par le Syndicat d'Irrigation Drômois.

Ce rapport se divise en huit parties : la présentation générale du Syndicat d'Irrigation Drômois, la gestion, les résultats financiers de l'année 2021, la liste des marchés attribués par le S.I.D en 2021, la performance des réseaux, les grands projets du S.I.D, l'urbanisme et les activités annexes du S.I.D.

Rappelons que ce rapport est destiné à l'information des usagers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECLARE** avoir pris connaissance du rapport annuel d'activité 2021 du Syndicat d'Irrigation Drômois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture et publication le 20 octobre 2022.

Le Maire,
F. BAR

